COMITE DE DIRECTION DE LA LIGUE FEMININE DE HANDBALL
PROCES-VERBAL – REUNION DU 5 DECEMBRE 2022

Membres présents : Nodjialem MYARO (présidente de la LFH), Pascal BOUCHET (président de la COC), Pascal BOURGEAIS (DTN), Christophe CASSAN (représentant des entraineurs), Clément FORGENEUF (représentant des clubs de D1F), Gérard JUIN (représentant des médecins de clubs), Eric JULLIG (représentant des clubs de D2F), Rémy LEVY (personnalité qualifiée), Farid MEDJOUB (représentant Jean-Marie BRINON, président de la CNCG), Sophie PALISSE (représentante des clubs de D1F), Frédéric VIGNIER (représentant des clubs de D1F), Thierry WEIZMAN (représentant des clubs de D1F).

Autres présents : Fabrice ARCAS, Eric BARADAT, Florence BARO, Thibaut DAGORNE, Benoît HENRY, Vanessa KHALFA, Pierre PRADEAU, Gwenhaël SAMPER, Laëtitia SZWED-BOBET.

Membres excusés : Olivier BUY, (président de la CNA), Sabrina CIAVATTI (représentante des joueuses), Olivier KRUMBHOLZ (sélectionneur national de l'équipe de France A Féminine).

Le 5 décembre 2022, le comité de direction de la LFH s'est réuni, sous forme de visioconférence. L'ordre du jour de la séance a porté sur les points suivants :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 septembre 2022
- Date et ordre du jour de la prochaine assemblée générale
- Courrier de l'ANJ – Demande d'un opérateur de paris en ligne
- Situation des clubs de Fleury (D2F) et de Bourg-de-Péage (D1F)
- Questions diverses

La réunion a débuté à 12h30.

Nodjialem MYARO a introduit la réunion en indiquant qu'elle souhaitait aborder les trois premiers points de l'ordre du jour avant de s'attarder sur le 4ème point.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 septembre 2022

Les membres du comité de direction de la LFH, présents et représentés, ont validé à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 12 septembre 2022 de cette instance.

Ce procès-verbal ainsi adopté sera publié sur le site internet de la LFH.

2. Date et ordre du jour de la prochaine assemblée générale

Les membres du comité de direction de la LFH, présents et représentés, ont arrêté à l'unanimité l'ordre du jour et la date de la prochaine assemblée générale de la LFH prévue le mercredi 21 décembre 2022 à 12h30 en visioconférence.

3. Courrier de l'ANJ – Demande d'un opérateur de paris en ligne

La présidente de l'Autorité Nationale des Jeux a saisi pour avis consultatif la FFHandball aux fins de se prononcer sur la demande d'un opérateur de paris en vue d'une inscription complémentaire sur la liste des supports de paris autorisés portant sur le nombre de buts par match inscrits par un joueur ou une joueuse.

Le président de la FFHandball a ainsi saisi la présidente de la LFH pour recueillir la position de cette ligue sur cette nouvelle possibilité de paris, expliquant la consultation du comité de direction ce jour.

Benoît HENRY, Clément FORGENEUF, Sophie PALISSE et Christophe CASSAN ont exprimé leur opposition à ce type de paris estimant qu'il était susceptible d'intensifier les « arrangements entre amis », les tentatives de manipulations et le cyber harcèlement subi par les joueuses.

Les représentants de l'UCPHF, de 7Master et de l'AJPH se sont engagés néanmoins à revenir vers la présidente de la LFH avant le vendredi 9 décembre 2022 à midi pour faire connaître la position de leur famille respective.

4. Situation des clubs de Fleury (D1F) et de Bourg-de-Péage (D2F)

Nodjialem MYARO explique vouloir faire un point sur la situation de ces deux clubs afin que tous les membres du comité de direction aient le même niveau d'information. Elle se dit en inadéquation avec ce qui a pu se dire sur les réseaux sociaux au cours du week-end dernier, qui entache l'image de la LFH et de ses clubs. Elle souhaite rétablir la vérité et cadrer les choses pour la suite des événements.

Gwenhaël SAMPER précise que l'ensemble des autorisations à évoluer pour les clubs de D1F et de D2F ont été prises cet été par la précédente CNCG avant la démission de Madame Florence MORAGLIA, y compris pour les clubs de Fleury et de Bourg-de-Péage. Le Bureau directeur, qui s'est trouvé par la suite en situation de compétence réglementaire, a suivi les dossiers et a été amené à prendre des décisions très limitées (délivrance d'autorisations de joueuses sous statut professionnel en conformité avec la masse salariale fixées par la précédente CNCG).

Rémy LEVY insiste sur le fait que lorsqu'il a pris la présidence de la CNCG les autorisations d'engagement de tous les clubs avaient été délivrées et étaient définitives. Le club de Fleury s'est toutefois vu retirer des aides publiques qui avaient fait l'objet de lettres d'intention de la part des collectivités. S'agissant de Bourg-de-Péage la situation est plus complexe. Il dit s'interroger sur la façon dont travaillent certaines commissions qui revendiquent leur indépendance et sur le fait que la CNCG ait pu autoriser le club de Bourg-de-Péage à repartir en D1F pour la saison 2022-23 sans connaître sa situation au 30 juin 2022 et alors même que la situation au 31 décembre 2021 était très largement déficitaire.

Thierry WEIZMAN insiste sur la complexité actuelle à assumer les responsabilités de dirigeant de club. Il pointe le fait que le déplacement de son club à Bourg-de-Péage a engendré des frais conséquents et qu'en termes d'équité cela pose une difficulté dès lors que ce déplacement impacte son budget, contrairement à d'autres clubs qui n'auront pas à engager ces frais compte tenu de désengagement de Bourg-de-Péage. Cela pose, selon lui, la question du remboursement des clubs concernés.

Pascal BOUCHET explique que les déplacements des clubs qui se sont rendus à Bourg-de-Péage entreront dans la péréquation.

Sophie PALISSE insiste sur l'urgence à traiter la situation actuelle et à calmer les esprits puisqu'il y a actuellement une répercussion sur l'ensemble des clubs de LFH ; les partenaires privés, élus et collectivités territoriales engagés auprès de ces clubs faisant montre d'une réelle inquiétude. Elle appelle à travailler de manière coopérative et collaborative en faisant preuve de transparence puisque tout ce qui n'est pas transparent est soumis à des fantasmes qui font nécessairement du tort. Elle rappelle que la bienveillance n'exclut pas les sanctions qui doivent être appliquées quand la situation l'exige. Elle souhaite qu'un rétroplanning soit élaboré pour lister toutes les actions qui devront être mises en place pour accompagner les salariés qui sont aujourd'hui en souffrance. Elle dit être, ainsi que l'UCPHF, à disposition pour collaborer à redresser la situation à court, moyen et long terme.

Nodjialem MYARO dit être en phase avec ces propos.

Christophe CASSAN tient à remercier Nodjialem MYARO ainsi que Vanessa KHALFA qui se sont déplacées à Fleury, leur présence a fait du bien aux salariés du club qui se sont sentis soutenus. Il tient également à remercier Thibaut DAGORNE et Benoît HENRY dont l'aide auprès des joueuses et du staff a été précieuse. Il dit regretter la situation de Fleury qui couve depuis un moment et regrette un manque de rigueur administrative et d'application des textes lors de la saison 2020-21 qui aurait peut-être pu éviter une telle situation. Il estime que les situations de Fleury et Bourg-de-Péage ne sont pas isolées et qu'il faut déclencher un plan de sauvegarde du handball féminin

nécessitant un travail de coopération et de solidarité pour développer les clubs professionnels féminins en faisant preuve d'une réelle rigueur financière.

Rémy LEVY estime que lorsque l'on revendique des responsabilités et son indépendance il faut les assumer. Il dit ne pas oublier les « sorties » dans la presse de l'ancienne présidente de la CNCG et d'autres de ses membres contre la FFHandball. Il rappelle que cet épisode a été l'occasion de redéfinir les missions et la composition de cette commission dont les compétences sont désormais sans aucune commune mesure avec ce qu'elles étaient auparavant. Il dit entendre les critiques à l'encontre de la FFHandball et de la LFH mais insiste sur le fait que la situation de Bourg-de-Péage n'est imputable ni à la FFHandball ni à la LFH et que ceux qui développent des projets doivent le faire à hauteur de ce que leurs possibilités financières leur permettent. S'agissant du club de Fleury la situation est différente car il a été « trahi » politiquement.

Sophie PALISSE dit partager le fait que la responsabilité incombe en premier lieu aux dirigeants de clubs mais que c'est ensuite à la CNCG de les remettre dans le droit chemin en cas de déviance.

Benoît HENRY dit entendre la nécessité de mieux travailler ensemble et différemment au sein de l'éco système du handball féminin pour répondre aux contraintes du développement de la discipline et des championnats. Néanmoins il insiste sur l'urgence de la situation dans laquelle se trouvent une vingtaine de salariés et une quinzaine de joueuses en formation qui ne savent pas de quoi demain sera fait.

Nodjialem MYARO confirme que c'est une problématique centrale sur laquelle la FFHandball et la LFH ont déjà réfléchi.

Frédéric VIGNIER ne remet pas en cause le cas de Fleury pour lequel des engagements pris n'ont pas été tenus. En revanche s'agissant de Bourg-de-Péage, pour avoir déjà eu affaire à la CNCG, il estime que la façon dont a été géré ce cas est incompréhensible pour les autres clubs.

Thibaut DAGORNE dit que le handball féminin qui a mis en place des outils vertueux et s'est structuré ces dernières années ne pensait pas subir une telle déflagration avec la disparition de deux clubs. Il estime qu'il y a un besoin de partager et d'échanger sur ces situations car, au final, ce sont des entreprises qui disparaissent et des salariés qu'il va falloir réinsérer sur le marché du travail avec toutes les complexités que cela comporte, sans compter ceux qui s'étaient déjà engagés avec ces clubs qui n'existeront plus. Il estime que la CNCG est la seule garante du respect des engagements pris par les clubs.

Farid MEDJOUB, au nom de la CNCG, tient à souligner la forte implication de Philippe BANA et de Nodjialem MYARO dans la mésaventure de Fleury, qui ont été au bout de ce qu'ils pouvaient faire auprès des collectivités concernées. Il tient également à insister sur la forte volonté de la CNCG d'être dans un rôle essentiel d'accompagnement des clubs, mais pas dans l'assistanat, pour aider, soutenir, épauler et conseiller. Il encourage les clubs à solliciter la CNCG avant la survenance des difficultés.

Nodjialem MYARO insiste sur la nécessité que la CNCG prenne encore davantage le temps d'échanger avec les clubs et de poser un cadre encore plus rigoureux car la bienveillance n'empêche pas la rigueur.

Farid MEDJOUB estime que les clubs doivent prendre l'habitude de répondre au plus vite à leur contrôleur et à la CNCG même si ce n'est, dans un premier temps, que pour accuser réception de la demande dans l'attente de son traitement.

Eric BARADAT estime qu'il ne lui incombe pas de porter de jugement sur la situation dans laquelle se trouvent les clubs. En revanche, au relais de l'action des partenaires sociaux, la DTN a pris contact avec les joueuses, prioritairement avec celles en CFCP car elles relèvent du champ fédéral, et il confirme que la présence de l'AJPH et de son avocat est réelle auprès d'elles. Il tient également à exprimer sa totale solidarité avec ses collègues entraineurs. L'urgence est désormais de partager avec les membres du comité de direction le cadre réglementaire pour permettre aux clubs actifs et en capacité de le faire d'accueillir les joueuses et entraîneurs qui se retrouvent sans emploi et sans convention.

Nodjialem MYARO souligne que c'est la première fois que la LFH a deux clubs qui se retrouvent dans une telle situation en si peu de temps. Bien évidemment il est fait appel à la solidarité entre clubs mais il faut également mettre en place le cadre réglementaire qui va ouvrir des possibilités de « récupérer » certaines joueuses tout en respectant l'équité sportive.

Benoît HENRY estime que dès lors que deux clubs ont été autorisés à repartir alors qu'ils n'étaient pas en capacité financière de le faire, l'équité sportive est déjà mise à mal.

Nodjialem MYARO estime que pour autant il ne faut pas dégrader davantage cette situation.

Benoît HENRY dit que l'AJPH est à disposition pour travailler sur ce sujet et que d'un point de vue conventionnel, l'AJPH, 7Master et l'UCPHF travaillent déjà dans l'objectif de faciliter les choses.

Nodjialem MYARO estime qu'il y a une urgence sur le court terme mais également une nécessité de travailler sur le long terme avec la CNCG. Lors d'une réunion avec la ministre qu'elle a eue vendredi dernier avec le président de la FFHandball et le président de la LNH, ces sujets ont été évoqués. La ministre a été attentive et des demandes lui ont été formulées pour accompagner au mieux les clubs féminins avec la possible création d'un fonds spécifique pour le sport féminin.

Thibaut DAGORNE insiste sur la volonté de faire cause commune et de créer les conditions d'attractivité de ces salariés. Pour cela des leviers réglementaires, conventionnels mais également des informations de la CNCG seront nécessaires pour ne pas réinsérer ces salariés au sein de clubs dans les situations sont déjà fragiles.

Farid MEDJOUB insiste sur l'intérêt à échanger de manière fréquente avec les clubs et les partenaires sociaux. La CNCG est composée de personnes compétentes et de bonne volonté au service des clubs et des joueuses.

Nodjialem MYARO estime que l'intérêt commun est de se mettre en ordre de marche et de rassurer tout le monde pour éviter que les autres clubs soient des victimes collatérales de cette situation.

Pierre PRADEAU estime que le dialogue social doit permettre de trouver des solutions pour les salariés impactés par ces situations et décisions malheureuses. A ce titre, l'UCPHF est pleinement investie pour permettre à ces salariés de retrouver de l'emploi sans fausser l'équité sportive. L'UCPHF y sera particulièrement attentive. Il faut communiquer ensemble pour montrer que tous les acteurs sont mobilisés pour rebondir autour de perspectives communes. L'UCPHF va en outre s'attacher à mettre en place des outils pour mieux évaluer la structuration des clubs et mieux les accompagner afin d'éviter de se retrouver avec des clubs qui en cours de saison n'ont plus la capacité d'assumer toutes leurs charges.

Gwenhaël SAMPER explique qu'il faut distinguer la situation des joueuses professionnelles, des joueuses en convention de formation. S'agissant des joueuses en CFCP il est envisagé, et cela sera soumis pour avis à une consultation électronique du comité de direction de la LFH dans les jours à venir, de prévoir un dispositif dérogatoire en ouvrant une période dérogatoire à compter du 12 décembre 2022 pour la signature d'une convention de formation dans un autre CFCP agréé, devant être transmise à la FFHandball au plus tard le 31 janvier 2023. Le recrutement en convention de formation serait en outre limité à deux joueuses maximum par club.

Eric BARADAT précise que la position de la DTN est en outre de considérer que la signature d'une convention de formation au cours de la période dérogatoire équivaudrait à une première convention si la joueuse avait signé une première convention de formation avec la SASP Fleury Loiret Handball et une deuxième convention si la joueuse avait signé une deuxième convention de formation avec ledit club. Il sera néanmoins fait une étude au cas par cas car chaque cas est singulier.

Benoît HENRY estime qu'il faudra se mettre autour de la table pour discuter de chaque cas car peut également se présenter le cas de celle dont c'était la dernière convention qui devait s'achever au 30 juin 2023.

Sophie PALISSE estime correcte la limitation à deux joueuses par club mais il faudra s'assurer que les clubs soient en capacité de les accueillir dans de bonnes conditions pour ne pas se retrouver dans une situation identique.

Gwenhaël SAMPER indique que s'agissant des joueuses professionnelles, il semble à date que les possibilités réglementaires de recrutement via les jokers simples, médicaux et grossesses et de mutation hors période soient suffisantes pour permettre à ces joueuses de retrouver un club.

Benoît HENRY estime qu'il faudrait réfléchir sur une notion de mutation exceptionnelle car un club qui se retrouve à devoir utiliser le dispositif du joker, qui vise normalement à répondre à une problématique interne à son effectif, en raison de la situation d'un autre club qui se retrouve dans cette situation exceptionnelle fait perdre à la notion de joker son essence même.

Gwenhaël SAMPER tient également à insister sur la vigilance qui sera portée sur la possibilité que pourrait utiliser un club de recruter une joueuse sous statut amateur alors qu'elle toucherait le chômage du fait de son licenciement par son club d'origine. Elle dit espérer que toutes les personnes présentes sont choquées de telles pratiques.

Benoît HENRY exprime son accord et estime que l'aspect conventionnel doit permettre de limiter ces pratiques.

Frédéric VIGNIER explique qu'il a été contacté par un agent qui mettait justement en avant que le recrutement d'une joueuse ne couterait rien au club car elle serait au chômage. Il espère par conséquent que le message visant à lutter contre ces pratiques sera également passé aux agents sportifs.

Gwenhaël SAMPER insiste sur le fait que la FFHandball, notamment avec la CNCG, sera particulièrement attentive aux conditions dans lesquelles ces joueuses rejoindront un nouveau club.

Thibaut DAGORNE dit prendre note qu'il n'y aura pas de dispositif de joker particulier à date mais que les choses pourraient évoluer en fonction des discussions conventionnelles. Il estime que le reclassement des entraîneurs sera plus compliqué. Il précise qu'en toute hypothèse les dispositifs conventionnels à l'étude n'ont pas pour objet de transférer la charge des salaires à Pôle emploi.

Nodjialem MYARO confirme que toutes les remarques ont été prises en compte et en appelle à la solidarité, à la responsabilité et à l'éthique de tous pour sortir de cette situation de la meilleure des manières et montrant l'unité de la LFH.

Thibaut DAGORNE interroge sur la possibilité de prévoir une communication commune.

Nodjialem MYARO explique que différentes communications sont à l'étude. Elle va donc en échanger avec la FFHandball et avec les partenaires sociaux pour étudier les possibilités.

5. Questions diverses

Aucune question diverse n'a été abordée.

L'ordre du jour ayant été épuisé, Nodjialem MYARO remercie tous les participants et clôt la réunion.

La réunion s'est terminée à 13h35.

Nodjialem MYARO
Présidente de la LFH